

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 49/SEJ du 22 janvier 1970 relatif à la composition du Tribunal et de la Cour des pensions outre-mer du Territoire Français des Afars et des Issas pour l'année 1970.

n° 49/SEJ

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
22 janvier 1970

Numéro JO  
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro  
10 avril 1970

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les dispositions de l'arrêté n° 4 du 5 janvier 1968 portant composition du Tribunal et de la Cour des Pensionné outre-mer du Territoire Français des Afars et des Issas sont-reconduites pour l'année 1970. Art. 2 . — Le Haut-Commissaire adjoint, le Chef du Service Judiciaire du Territoire et le Général Commandant Supérieur des Forces Armées du Territoire Français des Afars et des Issas sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.